

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES
ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**



**CANADA HOUSE CANNABIS GROUP PRÉSENTE LES RÉSULTATS DE SON ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ET EXTRAORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET ANNONCE LE
REGROUPEMENT DE SES ACTIONS ET L'ADOPTION DU CHANGEMENT DE SON NOM**

Montréal, Québec – 25 août 2022 (CNW) – Canada House Cannabis Group (anciennement Canada House Wellness Group Inc.) (CSE: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée, est heureuse d'annoncer les résultats de son assemblée générale et extraordinaire annuelle des actionnaires, qui a eu lieu le 23 août 2022.

Toutes les questions de la Société ont été approuvées par les actionnaires, y compris la réélection d'Erik Bertacchini, de Norman Betts, de Chris Churchill-Smith, de Shawn Graham, de Gaétan Lussier, et Dennis Moir, administrateurs de la Société, et l'élection conditionnelle de Richard Clément et Michel Clément en tant administrateurs additionnels, sous réserve de la conclusion de la première tranche de l'acquisition de Montréal Cannabis Médical Inc. par la Société. Les administrateurs demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

Les actionnaires de la Société ont également voté en faveur : (i) du renouvellement du mandat d'Ernst & Young LLP, vérificateur de la Société, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société; et (ii) des modifications apportées aux instruments de placement de la Société avec Archerwill Investments Inc.

Le sommaire des activités présenté à l'assemblée générale annuelle sera accessible à la section Investor Centre du site Web de Canada House à l'adresse <https://canadahouse.ca> (en anglais seulement).

Compte tenu de la confirmation de l'approbation des actionnaires pour les questions susmentionnées, la Société s'apprête à conclure la première tranche de son acquisition de Montréal Cannabis Médical Inc. au cours des prochains jours et publiera un autre communiqué lorsque celle-ci sera terminée. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué de presse de la Société daté du 26 juillet 2022.

Après l'assemblée des actionnaires, la Société a procédé au regroupement de ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») annoncé précédemment, à raison de trente (30) actions avant regroupement pour une (1) action après regroupement. Les fractions d'actions résultant du regroupement des actions ont été arrondies à la hausse ou à la baisse selon l'action ordinaire entière la plus proche. La Société a également adopté officiellement la dénomination sociale « Canada House Cannabis Group Inc. ».

Une lettre d'accompagnement (la « **lettre d'accompagnement** ») a été envoyée par la poste aux actionnaires de la Société. La lettre d'accompagnement devra être dûment remplie et soumise par tout actionnaire souhaitant recevoir des certificats d'actions reflétant les actions après regroupement au nouveau

nom de la Société auxquelles cet actionnaire a droit après la réalisation du regroupement et du changement de nom.

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère d'Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui produit du cannabis médical de grande qualité; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive du cannabis de qualité supérieure dans son installation de production intérieure de 64 000 pieds carrés; Cliniques Canada House Inc., avec des cliniques partout au pays qui travaillent directement avec des équipes de soins primaires pour proposer des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, un fournisseur de logiciels entièrement personnalisables en nuage qui relie médecins, fournisseurs et patients aux données qui appuient les traitements avec le cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, vice-président, Affaires juridiques

Canada House Wellness Group
289-980-3584
spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué contient des déclarations prospectives, y compris des déclarations qui portent, entre autres, sur les activités cliniques, de production et de technologie de la Société, ses plans d'avenir, les marchés, les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les croyances, les attentes et les estimations de la Société, et peut généralement être cerné par l'utilisation de mots comme « peut », « doit », « devrait », « pourrait », « probable », « possible », « s'attendre », « à l'intention », « prévoit », « croit », « planifie », « vise » et « continue » (ou la forme négative) ainsi que par des mots et des expressions d'importance semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et il ne faut pas se fier indûment à de tels énoncés. Certains facteurs ou hypothèses réels importants sont appliqués dans la formulation d'énoncés prospectifs, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés. Les hypothèses importantes utilisées pour élaborer de l'information prospective dans le présent communiqué comprennent, entre autres, la clôture de la transaction avec MTL Cannabis et la réception de toutes les approbations connexes nécessaires relativement à la réglementation et aux actionnaires, et le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM)* et de la *Loi concernant le cannabis* et modifiant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptées par le gouvernement fédéral du Canada, rendant légaux les produits comestibles, les vapes et les huiles à base de cannabis à des fins récréatives le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019; les liquidités et les ressources en capital de la Société, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaire pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services au marché

changeant; la capacité d'attirer et de retenir des cadres clés; et la capacité d'exécuter des plans stratégiques. Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes et sur les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs se trouvent dans le plus récent rapport de gestion annuel et intermédiaire de la Société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.